

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 31 octobre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de la convocation
27 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : - Madame STRADY Emmanuelle- Madame CHAPRON Christine- Monsieur LATREUILLE Alain - Monsieur VICI Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Madame Béatrice ORTEGA

2023 10 98 SIVU piscine de la Lande- convention pour la mise à disposition de la piscine en faveur des scolaires - 1^{er} cycle - 2023-2024

Monsieur le Maire expose :

Pour le premier cycle de la période scolaire 2023-2024, la commune a réservé les bassins de la piscine de la Lande pour l'école élémentaire pour 10 séances de 35 minutes par enfant.

Deux MNS sont mis à disposition des élèves durant ce temps.

47 élèves sont concernés. Le coût est de 1.63 € par élève soit un coût de 766.10 € les 10 séances.

La convention relative à la mise à disposition des Bassins avec le SIVU régit les droits et obligations de chacune des parties.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à mener toutes démarches et signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de mise à disposition.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/11/2023

Publiée sur le site internet le : 14/11/2023

Le GUA, le 02 novembre 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

